

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MÉTIS 3**

COUR SUPÉRIEURE

**LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
REQUÉRANTE**

c.

- (1) 150-05-002108-001
- (2) 150-05-000686-974
- (3) 150-17-000584-034
- (4) 150-05-003495-084
- (5) 150-05-003496-082
- (6) 150-05-003497-080
- (7) 150-05-003498-088
- (8) 150-05-003500-081

- (10) 150-05-003502-087

- (12) 150-05-003505-080
- (14) 150-05-003507-086
- (15) 150-05-003508-084
- (17) 150-05-003511-088
- (18) 150-05-003512-086
- (19) 150-05-003513-084
- (20) 150-05-003514-082
- (22) 150-05-003517-085

**GHISLAIN CORNEAU
ALAIN ÉMOND ET CAMIL TREMBLAY
STÉPHANE CORNEAU
MARC SIMARD
SYLVAIN DUCHESNE
ANDRÉ LALANCETTE
CLÉMENT LALANCETTE
CARL SIMARD et HÉLÈNE MARTEL
JEAN-FRANÇOIS PERRON et
DANY PICHÉ et
MARC BOUCHARD
ANDRÉ-ANNE LAVOIE
CARL MINIER
JEAN GABRIEL
MIVILLE CORNEAU
RÉAL TREMBLAY
RICHARD RIVERIN
JEAN-MARIE GAGNÉ et
GABRIELLE SIMARD
MARTIN PELLETIER**

INTIMÉS

et

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE FJORD-
DU-SAGUENAY**

-et-

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

-et-

MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-D'OTIS

-et-

MUNICIPALITÉ DE ST-FULGENCE

MISES EN CAUSE

et

**LA COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY
ET LA SEIGNEURIE DE MINGAN**

INTERVENANTE

**COMMUNICATION ET RAPPORT DU TÉMOIN EXPERT MICHEL LAVOIE, PH. D.
(ART. 402.1 C.P.C. ET 18.2 R.P.C. (C.S.))**

TOME 2 –ETHNOGÈNES ET DROITS ANCESTRAUX

**SECTION 2 – SOUVERAINETÉ, MAINMISE ET EXPLOITATION
2.1 – SOUVERAINETÉ, EXPLOITATION, MAINMISE, POLITIQUE INDIENNE**

DESTINATAIRES :

L'honorable Roger Banford, j.c.s.

Cour supérieure de Québec
Palais de justice
227, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4

Me Daniel Côté

Aubin Girard Côté
1700, boulevard Talbot, Bureau 310
Chicoutimi (Québec) G7H 7Y1

Me Serge R. Simard

Gaudreault, Saucier, Simard, senc
30, rue Racine Est
Case postale 607
Chicoutimi (Québec) G7H 5C8

PRENEZ AVIS que lors de l'audience, la requérante désire faire entendre, monsieur Michel Lavoie, Ph. D., à titre de témoin expert en histoire.

A. OBJET DE L'ETUDE

1. L'étude porte sur l'établissement de la souveraineté et de la mainmise des Empires coloniaux français et britannique sur le territoire du Québec actuel, particulièrement sur la Côte-Nord et son arrière-pays depuis la baie James jusqu'à la côte du Labrador et son hinterland, ainsi que sur la côte, depuis Tadoussac jusqu'à la côte labradorienne. L'étude comporte une forte concentration sur le Domaine seigneurial du roi et la seigneurie de Mingan. Le cadre temporel se situe à partir des premières commissions royales françaises (ca 1530-1540) jusqu'à la fin du dernier bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur les droits exclusifs de la traite des fourrures dans le Domaine seigneurial du roi (1859).
2. Les recherches ont démontré que la France a imposé sa souveraineté effective et sa mainmise sur le territoire de la Nouvelle-France au tournant du XVII^e siècle, particulièrement sur l'ensemble de la Côte-Nord québécoise et son arrière-pays au mitan du XVII^e siècle, en posant des gestes politiques, juridiques, économiques et géographiques concrets et significatifs. Il en découle que la colonisation par l'exploitation des ressources naturelles constitue une mainmise sur le territoire et ses populations.
3. L'État français a imposé un modèle de colonisation d'exploitation correspondant aux possibilités que cet espace territorial précis offrait par rapport à la vallée du Saint-Laurent ou aux territoires à l'ouest de l'Outaouais (Pays d'en Haut). À cet égard, les exploitants des droits exclusifs sur le Domaine seigneurial du roi et les régisseurs ont installé une chaîne de postes qui servaient de concert à établir la souveraineté effective française (postes

frontière), à faciliter les activités de traite avec les Indiens et à camper la mainmise française à la fois sur le territoire et les populations.

4. La Couronne britannique a prolongé les gestes politiques, juridiques, économiques et géographiques posés par la France. Elle a reconduit le mode de colonisation d'exploitation pour le diversifier presque cent ans après la Conquête en se tournant vers l'exploitation forestière d'abord, puis vers l'exploitation agricole. Ces deux derniers modes d'exploitation ont contribué à un peuplement plus important du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces industries rurales ont amené sur le territoire des centaines, voire des milliers de squatters, c'est-à-dire des occupants sans titre mais détenteurs de droits. En effet, depuis la proclamation Durham à la fin des années 1830, concernant la reconnaissance des droits des squatters, jusqu'à la toute fin des années 1850, lorsque le gouvernement mit en place les règles pour contraindre les occupants sans titre à devenir des propriétaires en règle avec droit de préemption, les squatters ont contribué, eux aussi, de façon active à la mise en valeur du territoire.
5. Il découle de la démonstration que la colonisation par l'exploitation des ressources naturelles a constitué une ouverture des territoires à la colonisation aussi valable sur le plan de la mainmise que les exploitations forestières et l'exploitation agricole.
6. Tous ces gestes réunis depuis le régime français ont eu des effets sur les différents groupes indiens ainsi, entre autres, que les recommandations des rapports des commissions d'enquête britanniques (Darling – 1828, Bagot – 1844-1845, Pennefather – 1858). Le premier rapport est considéré comme le rapport fondateur du *projet de civilisation des Indiens* et de la création des réserves. Le second s'est concentré sur l'administration des Affaires indiennes et l'élaboration d'une politique indienne unifiée. Le troisième rapport s'est intéressé particulièrement à l'élimination des présents annuels (1858) et le transfert des pouvoirs sur les questions indiennes du gouvernement impérial au gouvernement colonial (1860).
7. Aux fins des travaux de recherche, les sources primaires ont été privilégiées, dont les sources coloniales françaises et britanniques, ainsi que les sources missionnaires, dont les Relations des Jésuites et les fonds d'archives des Oblats. Les fonds des compagnies de commerce ont également été exploités, dont ceux de la Compagnie la Baie d'Hudson, de la Compagnie du Nord et de la Compagnie du Nord-Ouest. Les archives ministérielles des Affaires indiennes ont aussi été mises à contribution. Les recherches archivistiques ont été complétées par des incursions dans les archives notariales, judiciaires et administratives. L'analyse sur la longue durée concourt à mieux appréhender les mouvements des structures et des infrastructures historiques, imperceptibles sur une périodisation réduite à quelques années, voire à quelques décennies. Quant aux sources secondaires, l'attention s'est portée spécifiquement aux publications à caractère rigoureusement scientifique, quelles que soient les disciplines mises à contribution (anthropologie, sociologie, juridique, politique, géographique, etc.). Cette approche multidisciplinaire a permis d'exposer l'ensemble des approches et d'en inférer des conclusions corroborées par chacune de ces disciplines.

B. FORMATION ACADÉMIQUE/ANNÉE/ UNIVERSITÉS, AVEC EMPHASE RELATIVE AU CURSUS RELIÉ À LA THÉMATIQUE D'ÉTUDE

8. M. Lavoie a complété son baccalauréat en histoire en 2000 à l'Université Laval. Outre l'histoire et sa méthode, il s'est donné des concentrations en anthropologie (structuralisme, questions indiennes, mythologie), en sociologie (identité), en science politique (politiques publiques) et en archéologie (rapatriement des artefacts indiens).
9. M. Lavoie a obtenu son diplôme de maîtrise en histoire en 2003 de l'Université Laval. Le projet portait sur la diplomatie des jésuites concernant les questions indiennes. Après avoir complété sa scolarité, laquelle comportait une concentration en sociologie (concept d'identité des groupes), M. Lavoie a effectué un passage accéléré au doctorat.
10. Il a obtenu son grade de Ph. D. en histoire de l'Université Laval en 2006. Sa thèse de doctorat a porté sur l'histoire de la seigneurie de Sillery de 1650 à 1890. Ce faisant, il s'est penché sur la tutelle que détenaient les jésuites sur la seigneurie, sur le système français de tenure des terres et sur la posture politique et juridique de la Couronne britannique vis-à-vis des revendications des Hurons de Lorette sur la seigneurie et sur la gestion des questions territoriales indiennes en général.

C. EXPÉRIENCES DE RECHERCHE ET DE RÉDACTION RELIÉES À LA THÉMATIQUE D'ÉTUDE

11. M. Lavoie compte plus de dix années d'expérience sur les questions indiennes au Québec et au Canada. Depuis 2005, il est directeur de la revue scientifique *Recherches amérindiennes au Québec*. Depuis janvier 2008, il est professeur associé au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke. Sa thèse de doctorat sera publiée à l'automne 2009.

« C'est ma seigneurie que je réclame » : la lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1760-1888. *Thèse de doctorat*, Université Laval, 2006, 511 p.

12. Il a publié nombre d'articles, dont les suivants qui sont plus pertinents aux questions soulevées par cette recherche.

« De la pupillarité à la victimisation : l'émergence, le développement et les effets refondateurs de l'identité victime des Indiens du Canada (1946-1998) », dans Anne Trépanier dir., *La rénovation de l'héritage démocratique : entre fondation et refondation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2009, p. 243-264.

Sous sa direction, « La commission royale sur les peuples autochtones : dix ans et l'avenir en plus », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. xxxvii, n° 1, 2008 (2007).

« Politique sur commande : les effets des commissaires d'enquête sur la philosophie publique et sur la politique indienne au Canada, 1828-1996 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. xxxvii, n° 1, 2008 (2007).

« De l'alliance à l'insignifiance, la lutte de Nicolas Vincent », *Le Devoir*, 25 juillet 2005, p. A7.

13. Les communications les plus pertinentes sont les suivantes :

« Genèse et évolution de l'identité victime des Autochtones canadiens », *Institut d'histoire de l'Amérique française*, octobre 2002.

« Politique sur commande », *ARTEFACT – Association des étudiants de 2^e et 3^e cycles du Département d'histoire de l'Université Laval*, mars 2003.

« From Wards to Victims: Emergence and Evolution of the Canadian Indians' Victim Identity, 1946-1998 », *American Society for Ethnohistory*, Chicago, octobre 2004.

« L'identité victime des Indiens du Canada comme idéologie politique », *Chaire de recherche du Canada sur la question territoriale autochtone*, décembre 2004.

« Politique des représentations », *Chaire de recherche du Canada sur la question territoriale autochtone*, UQAM, avril 2005.

« Les Amérindiens et le système seigneurial », *Les fêtes de la Nouvelle-France*, Québec, août 2005.

« Les Amérindiens de la vallée du St-Laurent et le système seigneurial, 1650-1760 », *Omohundro Institute of Early American History*, Québec, juin 2006.

« Les Amérindiens et le système seigneurial sous le Régime français », *Les fêtes de la Nouvelle-France*, Québec, août 2008.

« De l'alliance à l'insignifiance », *Département d'histoire, Université de Sherbrooke*, novembre 2008.

« Des revendications territoriales indiennes et métisses », *Département de science politique, Université de Sherbrooke*, mars 2009.

14. Il a de plus offert les cours suivants :

Université McGill, QST-157-440, *Native Peoples in Quebec: Historical Perspectives and Contemporary Challenges*, Hiver 2006. Ce cours est un séminaire multidisciplinaire sur les questions indiennes contemporaines. M. Ghislain Picard, chef de l'APNQL, a été conférencier lors de l'une des séances

Université Laval, HST-16423, *Histoire des Amérindiens (de la préhistoire à l'ère contemporaine)*, 2002-2005.

Université Laval, HST-19861, *Séminaire d'histoire sur les rapports entre les Indiens et l'État canadien, XIX^e et XX^e siècles*, été 2005.

15. Il a de plus effectué les mandats suivants :

Projet conjoint pour le Conseil de la nation huronne-wendat et le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la revendication particulière de la seigneurie de Sillery.

Projet de recherche pour le compte du gouvernement de Terre-Neuve/Labrador sur la fréquentation du Labrador par les communautés indiennes du Québec.

D. DÉCLARATION À TITRE DE TÉMOIN EXPERT ANNÉE ET TITRE DE LA CAUSE

16. Aucune.

Le rapport de l'expert et ses pièces sont joints pour fins de signification et de production.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 9 juillet 2009



BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
(Me Patrice Peltier-Rivest)
Procureurs de la requérante,
la Procureure générale du Québec

N^{os} : 150-05-002108-001, 150-05-000686-974, 150-17-000584-034,
150-05-003495-084, 150-05-003496-082, 150-05-003497-080,
150-05-003498-088, 150-05-003500-081, 150-05-003502-087,
150-05-003505-080, 150-05-003507-086, 150-05-003508-084,
150-05-003511-088, 150-05-003512-086, 150-05-003513-084,
150-05-003514-082 et 150-05-003517-085

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE CHICOUTIMI

MÉTIS 3

GHISLAIN CORNEAU, ALAIN ÉMOND et CAMILTREMBLAY,
STÉPHANE CORNEAU, MARC SIMARD, SYLVAIN DUCHESNE,
ANDRÉ LALANCETTE, CLÉMENT LALANCETTE, CARL SIMARD
et HÉLÈNE MARTEL, JEAN-FRANÇOIS PERRON et DANY PICHÉ
et MARC BOUCHARD, ANDRÉ-ANNE LAVOIE, CARL MINIER,
JEAN GABRIEL, MIVILLE CORNEAU, RÉAL TREMBLAY,
RICHARD RIVERIN, JEAN-MARIE GAGNÉ et GABRIELLE
SIMARD, MARTIN PELLETIER

INTIMÉS

Et
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE FJORD-DU-
SAGUENAY -et- MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ -et-
MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-D'OTIS -et- MUNICIPALITÉ DE
ST-FULGENCE

MISES EN CAUSE

ET
LA COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY ET LA
SEIGNEURIE DE MINGAN

INTERVENANTE

COMMUNICATION ET RAPPORT DU TÉMOIN EXPERT
MICHEL LAVOIE, PH. D.
(ART. 402.1 C.P.C. ET 18.2 R.P.C. (C.S.))

TOME 2 –ETHNOGÈNES ET DROITS ANCESTRAUX

SECTION 2 – SOUVERAINETÉ,
MAINMISE ET EXPLOITATION
2.1 – SOUVERAINETÉ, EXPLOITATION,
MAINMISE, POLITIQUE INDIENNE

Me Patrice Peltier-Rivest
BERNARD, ROY (Justice – Québec)
Direction du contentieux
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Tél.: (514) 393-2336 Fax: (514) 873-7074
Code d'enregistrement: BB1721
N/D: 2007-003044